

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 FEVRIER 2018

Etaient présents sous la présidence de M. BOURING Hubert, Maire suite à l'invitation du 12 février 2018 adressée à tous les Conseillers Municipaux et à la Presse et affichée :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : BLAZY Virginie, DE ZORZI Isidore, FRANCOIS Sandrine, SCHMIT Daniel, EPPE Catherine, ROTHAN Eric, ROTH Lucile, THEOBALD Marc, JACOB Martine

Absents excusés : Mme BOSSI Maryline a donné procuration à Mme FRANCOIS Sandrine

M. WISSEN Nicolas a donné procuration à M. SCHMIT Daniel

M. NONN Alex a donné procuration à M. DE ZORZI Isidore

Mme SCHMITT Valérie a donné procuration à Mme BLAZY Virginie

Absent : LEJEUNE David

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01 DECEMBRE 2017

Après lecture du compte-rendu de la séance du 01 Décembre 2017, le Conseil Municipal l'adopte.

PREEMPTIONS

Situation du bien : Section 9 parcelle 16

Propriétaire : M. KLEIN Laurent

Demandeur : M. KREUTZER Georgio

Situation du bien : Section 4 parcelle 102/75

Propriétaire : Mme KNIPPER Christiane Veuve SCHWARTZ

Demandeur : M. WANNER Nicolas et Mme BILLONG Florence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce aux droits de préemptions et autorise le Maire à signer les actes afférents à ces dossiers.

DEMANDE DE SUBVENTION LIGUE CONTRE LE CANCER

Une demande de subvention de la Ligue contre le Cancer nous est parvenue.

Le Conseil Municipal décide de leur verser la somme de 100 Euros pour l'année 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Une demande de subvention de l'Amicale des Secrétaires de mairie de la région de Sarreguemines nous est parvenue.

L'Amicale a pour objectif de promouvoir les relations amicales entre les secrétaires de mairie et de permettre les échanges d'idées sur les problèmes d'ordre professionnel.

Des séances de formation, directement encadrées par le CNFPT ou l'organisation de réunions d'informations avec les membres de la CASC ou des agents de la Trésorerie permettent une mise à jour essentielle des connaissances.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la région de Sarreguemines pour l'exercice 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – CENTRE EDUCATIF ET SOCIO CULTUREL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- de faire une demande de subvention au titre du DSIL et ou DETR concernant la création d'un centre éducatif et socio culturel.

Plan de financement :

Montant des travaux HT	:	1 983 000,00 €
Subvention DSIL/DETR 35 %	:	<u>694 050,00 €</u>
	:	1 288 950,00 €
Subvention Grand Est	:	<u>300 000,00 €</u>
	:	988 950,00 €
Subvention Amiter 40 %	:	<u>395 580,00 €</u>
Autofinancement	:	593 370,00 €

- à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

7. DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ACCESSIBILITE (ADAP)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- de faire une demande de subvention au titre du DSIL et ou DETR concernant la mise en accessibilité (ADAP) pour la mise aux normes PMR des sanitaires dans plusieurs bâtiments, à savoir :

Plan de financement :

- au château	:	1 359,75 €
- à l'école élémentaire	:	1 321,50 €
- au presbytère	:	25 494,10 €
- au stade de foot (rez-de-chaussée)	:	8 075,30 €
- au stade de foot (étage)	:	4 218,60 €
- au périscolaire	:	<u>1 653,65 €</u>
Montant des travaux HT	:	42 122,90 €
Subvention DSIL/DETR 40 %	:	16 849,16 €
Autofinancement	:	25 273,74 €

- à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AMITER – CENTRE EDUCATIF ET SOCIO CULTUREL

Dans le cadre de la construction d'un centre éducatif et socio culturel, il est envisagé de demander une subvention au titre de l'AMITER au niveau du conseil départemental.

Plan de financement :

Montant des travaux HT	:	1 983 000,00 €
Subvention DSIL/DETR 35 %	:	<u>694 050,00 €</u>
	:	1 288 950,00 €
Subvention Grand Est	:	<u>300 000,00 €</u>
	:	988 950,00 €
Subvention Amiter 40 %	:	<u>395 580,00 €</u>
Autofinancement	:	593 370,00 €

- à signer tous les actes afférents à cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire la demande de subvention au niveau du conseil départemental à hauteur de 40 % soit 395 580,00 € € avec un plan de financement cité ci-dessus et de signer tous les actes afférents à cette demande.

ACHAT DE TERRAIN – M. PEFFERKORN PATRICK

M. PEFFERKORN Patrick, domicilié à REMELFING, 41 rue de Verdun, vend un terrain situé en section 10 parcelle n° 337/17 de 0,95 ares.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'acheter ce terrain au prix de 2 300 € l'are, soit un total de 2 185,00 €.

- de donner l'accord à Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à ce dossier.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

ACHAT DE TERRAIN HAFFNER SAARBACH - BURGERBACH

Mme HAFFNER SAARBACH Yolande, domiciliée à SARREINSMING, Langenberg, vend deux terrains situés en section 8 parcelle n° 30 de 11,91 ares et la parcelle n° 31 de 14,15 ares soit 26,06 ares.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'acheter ce terrain au prix de 35 € l'are, soit un total de 912,10 €

- de donner l'accord à Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à ce dossier.

Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

ACHAT DE GARAGE (Mme SIMON VERONIQUE)

Mme BIEGEL Julie par Mme SIMON Véronique, domiciliée à REMELFING, 9 rue des Vignes, vend un garage situé rue des écoles, en section 1 parcelle n° 90 de 0,75 ares.

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'acheter ce garage au prix de 5 000,00 €.

- de donner l'accord à Monsieur le Maire de signer tous les actes afférents à ce dossier.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.) – CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Faisant suite à la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n° 2015-235 du 27 février 2015, le SDIS a dû mettre en place un règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les pompiers du SDIS. Mais compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut désormais mettre en application, les communes ou leurs intercommunalités si la compétence leur a été transférée) sont dans l'obligation de reprendre ce contrôle, qui, au travers du nouveau règlement du SDIS, a été allégé pour être porté à une périodicité de 3 ans au lieu de 1 an actuellement.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas leurs finances et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités :

- d'une part, une baisse de cotisations du SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux ;

- d'autre part, la mise en place d'un groupement de commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles.

La mise en place du groupement n'engendra aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicités qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal

- Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la note explicative de synthèse ci-dessus,

L'exposé du Maire entendu,

Approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe ;

Autorise le lancement de la (des) consultation (s) et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

En raison du transfert du budget assainissement de la Commune de Rémelfing à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 1^{er} janvier 2018, il y a lieu de clôturer le budget annexe de l'assainissement.

La commune souhaite récupérer la totalité des redevances assainissement qui lui parviendront de Véolia, relatifs à l'exercice 2017, à verser au budget général.

D'autre part, la commune souhaite intégrer l'excédent de fonctionnement du compte administratif du budget assainissement de 2017 au budget général.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les différentes pièces relatives à la clôture du budget assainissement.